



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EAFC

Mél : prepa_concours_difor@ac-reunion.fr
24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 SAINT DENIS CEDEX 9

**Ecole académique
de la formation continue**

Saint Denis, le 30/05/2022

La rectrice

à

Mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation
nationale

Madame la directrice de l'Institut
National Supérieur du
professorat et de l'éducation et
de l'Éducation (INSPE)

Mesdames et messieurs les
directeurs des écoles du premier
degré (primaires et maternelles)

Mesdames et messieurs les
enseignants du premier et du
second degré.

Objet : Campagne d'inscription à la formation professionnelle conduisant aux épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles maîtres formateurs (CAFIPMF) - Année scolaire 2022-2023.

Références :

- Décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateurs
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
- Circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016 relative aux missions des formateurs.
- Circulaire du 19 mai 2021 relatif à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPMF)

La présente note a pour objet d'attirer votre attention sur les modalités d'inscription des personnels enseignants, candidats à la formation préparant le CAFIPMF.

Public concerné :

Enseignants du premier degré de l'enseignement public titulaires au 31 décembre de l'année de l'examen d'au moins 5 années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité d'instituteur, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles.

Les personnels en situation de détachement auprès de l'AEFE ne peuvent s'inscrire à cet examen qui est réservé aux candidats en position d'activité dans l'académie d'inscription.

La formation CAFIPMF :

La préparation aux épreuves se déroulera, pour l'année 2022-2023, dans les INSPE de Saint Denis et du Tampon. La formation s'inscrit dans le cycle développement professionnel parcours « devenir formateur » qui s'organise comme suit :

Année préparatoire au CAFIPMF : de l'enseignant expert au formateur en devenir. La formation se déroule les mercredis. Elle a pour objectif de renforcer l'expertise professionnelle de l'enseignant spécialiste des apprentissages et d'engager chez le formé une démarche réflexive et analytique de sa pratique. Cette première partie est une année propédeutique à la certification.



Année de certification CAFIPEMF : *préparation aux épreuves de l'examen*. Elle est composée de cinq semaines non consécutives, de septembre à décembre 2022. Elle s'articule autour de :

- trois semaines de formation à l'INSPE assurées conjointement par des formateurs académiques et des formateurs de l'INSPE,
- deux semaines de pratique accompagnée auprès d'un professeur des écoles maître formateur ou d'un conseiller pédagogique de circonscription dans l'exercice de ses missions d'accompagnement de professeurs titulaires ou non titulaires.

Modalités d'inscription :

L'inscription à la certification auprès de la DEC (Division des Examens et Concours) ne vaut pas inscription à la formation et inversement l'inscription à la formation ne vaut pas l'inscription à la certification.

Tout candidat souhaitant suivre la préparation doit obligatoirement s'inscrire à la formation sur GAIA.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la division de la formation :

- par téléphone au 02 62 48 12 39
- ou bien par mail à difor_prepa_concours@ac-reunion.fr

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur GAIA selon le calendrier suivant :

Calendrier	Dates
Inscription en ligne sur Gaia via Arena à l'aide de vos identifiants académiques	Du 07 juin 2022 au 20 juin 2022 à 17h
Année préparatoire au CAFIPEMF	Dispositif 22D9740009 <ul style="list-style-type: none">• Module 19905 groupe Nord• Module 19906 groupe Sud
Année de certification CAFIPEMF	Dispositif 22D9740008 <ul style="list-style-type: none">• Module 20388 groupe Nord• Module 20389 groupe Sud

SÉLECTION DES CANDIDATS

La liste des candidats retenus pour accomplir la formation sera arrêtée par la rectrice d'académie. Les enseignants concernés seront avertis par mail.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe

Maryvonne CLÉMENT